



**AGNÈS BUZYN**  
MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA  
SANTÉ

**MARLÈNE SCHIAPPA**  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER  
MINISTRE, CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ ENTRE  
LES FEMMES ET LES HOMMES, ET DE LA  
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

*Paris, le 6 novembre 2018*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **A l'occasion de la remise du rapport d'Elisabeth Laithier, Agnès Buzyn et Marlène Schiappa, se félicitent de l'amélioration de la transparence des critères d'attribution des places en crèche.**

Conformément à l'engagement du président de la République de faire de l'accueil des jeunes enfants un temps d'éducation accessible à toutes les familles, Elisabeth Laithier, adjointe au maire de Nancy et co-présidente du groupe de travail « Petite enfance » de l'Association des Maires de France (AMF), a remis son rapport à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Ces travaux visent à élaborer un référentiel de bonnes pratiques et améliorer la transparence de l'attribution des places en crèche.

Dans un contexte de fortes demandes des familles pour un accueil de leurs jeunes enfants en structure collective et pour favoriser l'accueil de tous, notamment des plus fragiles, la mission s'est attachée à orienter les pratiques d'attribution des places en crèche vers davantage de transparence et d'équité.

Le référentiel retenu est souple et laisse aux élus le soin de choisir les modalités d'attribution des places en crèche les plus adéquates en fonction des spécificités de leurs territoires, tout en prenant en compte le souci de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle et l'attention portée aux enfants en situation de précarité.

Cette démarche va permettre de prolonger les efforts de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en faveur de la petite enfance pour garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge et rompre avec la reproduction de la pauvreté, déjà entamés par la création :

- D'un bonus « mixité sociale » dans l'accueil collectif pour 90 000 places de crèche et l'instauration du tiers payant pour le « complément mode de garde » en 2019 pour l'accueil individuel ;
- D'un bonus « territoires » pour développer les modes d'accueil dans les territoires les plus fragiles en diminuant à moins de 10 % le reste à charge des communes dont la population est la plus pauvre ;
- De 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle d'ici 2020.

#### Contacts presse

Cabinet d'Agnès BUZYN : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr) - 01 40 56 60 60

Cabinet de Marlène SCHIAPPA : [presse-seefh@pm.gouv.fr](mailto:presse-seefh@pm.gouv.fr) – 01 42 75 62 75